

au moment de la démobilisation. Ce sont des jeunes qui, pour la plupart, n'ont jamais occupé d'emplois et leur connaissance de la lutte pour la vie se résume à ce qu'ils ont pu en apprendre chez eux. Ils n'ont jamais su eux-mêmes ce que c'est que gagner sa vie. C'est le rapatriement qui constitue pour nous le point difficile. J'ai à maintes reprises expliqué à la Chambre que nous avons un plus grand nombre de nos hommes dans les escadrons de la R.A.F. que dans celles du C.A.R.C. Encore nous faudra-t-il les retrouver avant même de songer à les ramener au pays, et cela n'est pas bien facile, surtout au cours d'engagements. Il ne faut pas déranger un homme affecté à des opérations de combat uniquement pour le préparer à revenir au Canada à la démobilisation. Nous devons, dans une certaine mesure élaborer des projets, et voilà tout, bien qu'il soit possible de dresser des plans utiles dès maintenant.

Dans la correspondance que j'ai échangée avec sir Archibald Sinclair, secrétaire d'Etat pour l'air au Royaume-Uni et dans des discussions récentes avec le capitaine Balfour, nous avons conclu une entente à ce sujet et j'ai informé la Chambre il y a quelque temps, comme en fait foi le hansard, qu'un comité mixte de la R.A.F. et du C.A.R.C. avait été constitué. A ce moment-là, cependant, je n'ai pas fait connaître à la Chambre les conditions que le Canada cherchait à déterminer. Ces conditions n'ont pas encore été acceptées, mais j'ai tout lieu de croire qu'elles le seront. Voici le champ de l'enquête:

a) Quelle procédure le gouvernement canadien devrait-il adopter afin de démobiliser et de rapatrier aussi rapidement et aussi efficacement que possible les effectifs du C.A.R.C.?

b) Quelles dispositions peuvent être prises dès maintenant, et en général au cours de la période qui suivra la fin du conflit avec l'Allemagne, en vue de regrouper les effectifs du C.A.R.C. afin que les priorités de démobilisation canadiennes entrent en vigueur le plus tôt possible sans nuire à l'effort commun de guerre?

c) Quelle procédure doit être adoptée afin d'accorder aux effectifs du C.A.R.C. attachés aux unités de la R.A.F. les mêmes avantages donnés au personnel du C.A.R.C. qui sert, soit au Canada, soit outre-mer et qui bénéficient des projets de rapatriement, de démobilisation et de rétablissement élaborés par le gouvernement canadien?

d) Quelles méthodes faudrait-il adopter en vue d'accorder au personnel du C.A.R.C. attaché à la R.A.F. les avantages de la formation et de l'instruction préalables à la démobilisation qui le rendra apte à rentrer dans la vie civile, pendant qu'il fait encore partie de la R.A.F.?

Nous avons ajouté:

Dans ses délibérations, le comité se laissera guider par les principes suivants:

a) Il ne faudra nuire en rien à la poursuite la plus efficace de la guerre.

b) Il faudra faire tout son possible pour donner aux officiers et aux aviateurs toutes les chances de se faire une situation avantageuse après la guerre.

c) Il faudra procéder à la démobilisation de façon à aider dans la plus grande mesure possible à la restauration efficace de l'économie domestique de chaque pays.

Sous ce rapport, une entente a été conclue avec la R.A.F. par laquelle nos jeunes gens qui en font partie seraient en mesure de profiter de la formation préalable à la démobilisation que donne la R.A.F. et de notre côté nous donnerions au personnel de la R.A.F. attaché à l'aviation canadienne la formation préalable à la démobilisation que nous donnons à nos propres jeunes gens.

Je conçois que cela peut ne pas être toujours approprié ou utile. Je conçois difficilement, par exemple, que la formation agricole donnée aux hommes qui se proposent de s'établir, disons, dans le Kent ou le Devonshire, serait utile à un Canadien qui a l'intention de s'établir dans les prairies de l'Ouest ou dans les régions boisées de l'Ontario. Une telle formation ne lui serait guère utile dans les régions de colonisation du Canada. Toutefois, la volonté d'agir existe, un accord a effectivement été conclu, et l'initiative devra assurément porter des fruits.

Après avoir approfondi autant que je le pouvais la question du rapatriement, je désire maintenant, afin de donner au comité une idée des difficultés que nous aurons à surmonter, aborder un sujet qui se rattache en réalité au rapatriement, c'est-à-dire la question des priorités à observer lors de la démobilisation. Dans ce cas encore, la question a deux aspects: les priorités par unités ou par groupes, et les priorités individuelles. Les priorités par unités seront d'une application plus facile dans le cas de l'armée que dans celui de l'aviation. Il est assez facile de dire que la première division sera la première à rentrer au pays, que la deuxième division la suivra, et ainsi de suite; toutefois, dans le cas de l'aviation, la difficulté est beaucoup plus grande, étant donné que les hommes sont dispersés un peu partout. Ces questions ont fait et font encore l'objet de discussions, et sur certains points aucune décision définitive n'a été prise.

A propos des priorités, deux problèmes distincts semblent se poser. La priorité quant à la libération devrait-elle être accordée aux effectifs d'outre-mer, et une méthode de priorités individuelles devrait-elle être établie pour le service tout entier, le lieu où est stationné l'intéressé n'étant considéré que comme l'un de plusieurs facteurs?

En ce qui concerne la première de ces questions, nous estimons que la priorité quant à la libération devrait être accordée aux hommes